



En cas de doute, appelez sans hésiter le commissariat d'Orléans au **02.38.24.30.00** ou de Montargis au **02.38.28.38.28** .

En cas d'urgence , faites le :  
« **17 police secours** » ( 112 avec un portable)

Vous êtes victime, déposez plainte au commissariat ou à la gendarmerie la plus proche. Munissez-vous de tous les renseignements en votre possession :

- Référence du ou des transferts d'argent effectués,
- Référence de la ou des personnes contactées : adresse de messagerie ou postale, pseudos utilisés, numéros de téléphone, fax, copie de courriels,
- Tout autre renseignement pouvant aider à l'identification de l'escroc.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

Pour tout renseignement  
**0811 02 02 17**

Pour signaler un courriel  
Ou un site internet d'escroqueries  
[www.internet-signalement.gouv.fr](http://www.internet-signalement.gouv.fr)



# Guide de prévention des escroqueries

Article 313-1 du code pénal :

«L'escroquerie est le fait soit par l'usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité, soit par l'abus d'une qualité vraie, soit par l'emploi de manoeuvres frauduleuses, de tromper une personne physique ou morale et de la déterminer à son préjudice ou celui d'un tiers à remettre des fonds, des valeurs ou un bien quelconque, à fournir un service ou à consentir un acte opérant obligation ou décharge»



# Sur internet

## Récupération des données bancaires : «le phishing»

L'escroc tente de récupérer les données bancaires par l'envoi de courriels à la victime en utilisant une fausse qualité (banquier, EDF, opérateurs téléphoniques...) et en demandant de communiquer ses données sous prétexte d'une réactualisation.




**Ne jamais communiquer ses coordonnées bancaires et, en cas de doute, appeler directement votre banque.**

## Les escroqueries via les sites de ventes ou d'achats à distance :

- soit par une annonce à prix très attractif, l'objet n'étant jamais livré
- Soit lorsque l'escroc acheteur ne paye pas l'objet livré par la victime



**Privilégier les rencontres physiques afin de s'assurer de la véritable existence du bien, dans un lieu neutre ou protégé et distinct du domicile, de préférence lors des jours ouvrables**

Les achats doivent être effectués uniquement sur des sites sécurisés matérialisés par le logo  et dont l'adresse commence, au moment de la transaction, par «https». Les ordinateurs doivent être équipés d'un anti-virus, un pare-feu et un logiciel anti-espion à jour.

## Les escroqueries à la fausse loterie ou à l'héritage

Un courriel est envoyé à la victime l'informant qu'il est l'heureux gagnant d'une loterie ou le bénéficiaire d'un héritage conséquent à charge pour lui d'expédier une somme d'argent sur un compte bancaire, le plus souvent situé à l'étranger afin de débloquer les fonds.

**Ne pas répondre à ce genre de proposition et ne jamais envoyer d'argent à une personne inconnue par transferts d'argent (mandat...) ou virements bancaires.**

## Le vol par ruse suivi d'utilisations de cartes bancaires

Les escrocs profitent de la vulnérabilité des victimes lors d'un retrait à un distributeur ou lors d'un achat en grande surface. Il détourne son attention afin de mémoriser le code confidentiel.

**Privilégier les retraits d'espèces les jours d'ouvertures des établissements bancaires. Ne jamais communiquer son code confidentiel à un inconnu, le taper en masquant le clavier et se méfier des personnes proposant leur aide.**